

Série de briefings Droits, forêts et climat – octobre 2009

Un changement des règles du jeu ? Failles du Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FPCF) de la Banque mondiale en matière de responsabilité

Le Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FPCF) est un nouveau fonds parrainé par la Banque mondiale. Il vise à aider les pays tropicaux à « se préparer » à recevoir des paiements internationaux dans le cadre de la « Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts » (REDD).¹

Introduction et résumé

En réponse au plaidoyer mené par des dirigeants autochtones et des organisations de la société civile, la Banque mondiale a déclaré qu'elle appliquerait des politiques de sauvegarde à ses activités (Encadré 1). Elle a également adopté de nouvelles règles importantes dans la Charte du FPCF, reconnaissant la nécessité de respecter les droits des peuples autochtones et des populations forestières conformément aux obligations internationales applicables.² Un petit fonds du FPCF visant à faciliter la participation autochtone et locale aux activités de planification de la REDD a également été mis sur pied.

Malgré ces gains et ces importants engagements, le fait qu'après 15 mois d'activité le FPCF ne respecte toujours pas ses propres normes et procédures suscite de plus en plus d'inquiétude. Il n'a pas non plus expliqué clairement *comment* il entend remplir dans la pratique ses engagements relatifs aux sauvegardes ni comment il assurera le respect des « obligations internationales applicables ». Les organisations autochtones et les ONG sont préoccupées de constater que le FPCF a jusqu'à présent reporté à plusieurs reprises la mise en application de ses sauvegardes et a fermé les yeux sur les manquements à ses règles.



Les propositions d'inclure « l'exploitation forestière à faible impact » dans les programmes de REDD en Guyana (photo) et en RDC risquent d'entraîner des émissions de gaz à effet de serre et des dommages aux ressources communautaires, dont l'eau potable, le gibier et la pêche

Jargon du FCPF	
CFU	Unité de financement du marché du carbone (du Groupe de la Banque mondiale)
ERP	Programme de réduction des émissions
FMT	Équipe de gestion du fonds
FPCF	Fonds de partenariat pour le carbone forestier
REDD	Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation
PC	Comité des participants
PSIA	Analyse de l'impact sur la pauvreté et le social
R-Package	Ensemble de mesures de préparation
R-PIN	Note d'idée de plan de préparation
R-Plan	Plan de préparation
R-PP	Proposition pour la préparation à la REDD
SESA	Évaluation stratégique environnementale et sociale
TAP	Panel consultatif technique

Voici quelques sujets de préoccupation particuliers :

- l'approbation de notes conceptuelles relatives à la REDD (maintenant connues sous le nom de *Readiness Preparation Idea Notes* [Notes d'idée de plan de préparation] – R-PIN) comme condition d'adhésion d'un pays au FPCF malgré le non respect des normes du FPCF et les sérieuses lacunes constatées par les conseillers techniques du FPCF et des ONG
- le fait que des Propositions pour la préparation à la REDD (*Readiness Preparation Proposals* – R-PP) « *vont de l'avant* » même si elles ne répondent pas aux critères du FPCF, par ex. Guyana et Panama
- le fait que les pays participant à la REDD et le FPCF négligent d'assurer la prise en compte dans les propositions pour la préparation à la REDD d'importantes questions sociales et de gouvernance soulevées par les peuples autochtones concernant la tenure foncière, les droits coutumiers et autres enjeux fondamentaux tels que les droits carbone
- le remaniement répété des règles, des critères et des modèles du FPCF, qui entraîne de la confusion, de l'ambiguïté et l'apparente modification de ces règles, contrevenant aux normes de transparence et de procédure équitable
- le manque de précision quant au lien entre des outils tels que l'Évaluation stratégique environnementale et sociale (SESA) et les Analyses de l'impact sur la pauvreté et le social (PSIA) et la diligence raisonnable de la Banque à l'égard des sauvegardes
- l'absence persistante de mécanismes clairs visant à remplir les engagements établis dans la Charte du FPCF de respecter les droits des peuples des forêts conformément aux obligations internationales, et le peu d'attention accordée à ces questions lors de l'examen des R-PIN et des R-PP
- Les propositions de la Banque visant à modifier la Charte du FPCF qui risquent d'affaiblir sa responsabilité
- l'absence d'un cycle d'activité clair et accessible au public montrant où les politiques de sauvegarde s'appliqueront et quand les décisions clés concernant la diligence raisonnable seront prises pour les activités de préparation et autres activités du FPCF
- les nouvelles propositions d'évaluation des R-PP faites par la Banque (septembre 2009) qui laisseraient place à la possibilité d'approuver un accord de subvention sans avoir à se conformer aux règles de la Banque et du FPCF.

Besoin de cadres solides de diligence raisonnable

Des dirigeants autochtones et des ONG exhortent donc la Banque mondiale à agir immédiatement en vue de mettre en place des procédures solides et transparentes de diligence raisonnable pour le FPCF. Ils demandent également des mécanismes efficaces pour assurer le respect des droits et l'application des sauvegardes et des règles du FPCF dans les activités de préparation à la REDD sur le terrain.

Le présent document présente des faits saillants au sujet du FPCF et fait ressortir les principales préoccupations des peuples autochtones et des organisations de la société civile. En plus d'apporter plusieurs recommandations, le document arrive à la conclusion que si des mesures efficaces sont mises en place pour assurer le respect des droits (dont des mesures de partage des avantages), favoriser la mise en œuvre de réformes positives du droit et des pratiques internes et assurer la qualité optimale des activités de préparation, le FPCF pourrait encore potentiellement « *faire du bien* » comme l'a promis la Banque. Toutefois, si ces conditions ne sont pas remplies, la Banque mondiale risque de répéter les erreurs du passé en finançant des programmes forestiers imposés d'en haut qui apportent peu d'avantages aux populations locales et qui pourraient être très préjudiciables.



TOM GRIFFITHS

En 2009, plusieurs communautés autochtones de Guyana ont signalé qu'elles n'avaient pas vu les Plans de préparation à la REDD que la Commission forestière de Guyana avait envoyés à la Banque mondiale et qu'elles n'en avaient même jamais entendu parler. Des dirigeants amérindiens ont dû organiser des rencontres de sensibilisation (photo) à l'aide de ressources indépendantes.

Encadré 1 Politiques de sauvegarde de la Banque mondiale

À la suite des dommages causés à l'environnement et aux communautés autochtones et locales par les projets financés par la Banque dans les années 1960–80, dont les projets forestiers, la Banque a adopté une série de 10 politiques dites « *de sauvegarde* » sociale et environnementale afin de tenter de prévenir ou de minimiser les impacts négatifs. Ces politiques sont exécutoires pour le personnel de la Banque et peuvent imposer des obligations aux gouvernements lorsque les exigences qui y sont énoncées figurent dans les accords de prêt et de subvention. Les politiques de sauvegarde portent notamment sur les populations autochtones, la réinstallation involontaire, l'évaluation environnementale, les habitats naturels, les forêts, la lutte antiparasitaire, la sécurité des barrages, les ressources culturelles physiques, les voies d'eau d'intérêt international et les zones litigieuses.¹⁸

La politique sur les peuples autochtones (PO 4.10) précise, entre autres conditions, qu'un projet doit :

- procéder à un examen préalable en vue d'identifier les impacts potentiels sur les peuples autochtones
- assurer la participation des peuples autochtones à chaque étape du projet, « *notamment au stade de la préparation du projet* » au moyen d'un processus de consultation libre, préalable et éclairée, qui soit le fruit d'une participation culturellement adaptée, de bonne foi et sérieuse
- réaliser une évaluation sociale et mettre la version provisoire de l'étude à la disposition des communautés touchées
- accorder « *une attention toute spéciale* » aux droits fonciers, notamment aux droits coutumiers et aux attaches collectives aux terres et territoires qui sont la propriété traditionnelle du groupe ou dont l'utilisation ou l'occupation par ledit groupe sont consacrées par la coutume
- élaborer un Plan ou un cadre de planification en faveur des peuples autochtones, comprenant un plan d'action en vue de la reconnaissance légale des terres des peuples autochtones
- faire en sorte que les populations touchées tirent du projet des avantages sociaux et économiques
- vérifier le niveau de soutien ou de désaccord de la communauté par rapport au projet.
- ne donner suite au projet que si la Banque mondiale peut confirmer que le projet « *obtient un soutien massif dans la communauté* » de la part des peuples autochtones touchés.

(PO 4.10, paragraphe 1)¹⁹ (soulignement ajouté)

Encadré 2 Bailleurs du Fonds de préparation du FPCF (octobre 2009)¹⁵

	(Millions \$US)	Année financière
Allemagne	20.0	2010
Australie	9.5	2009
Espagne	7.0	2009
États-Unis	5.0	2009–10
Finlande	9.0	2009
France	5.0	2009–10
Japon	10.0	2009–10
Norvège	30.0	2009–11
Pays-Bas	20.3	2009–12
Royaume-Uni	5.7	2010
Suisse	8.2	2009
TOTAL	129 millions \$US	

Encadré 3 Gouvernance et surveillance

Assemblée des participants

Se réunit une fois par année et y participent tous les bailleurs et pays participants et observateurs du FPCF (voir Encadrés 1 et 5). Elle élit chaque année les membres du Comité des participants (PC) et peut annuler les décisions du PC.

Comité des participants (PC)

Se réunit au moins deux fois par année et est formé de représentants de 10 bailleurs gouvernementaux et du secteur privé (du Fonds de préparation ou du Fonds carbone, ou les deux) et de 10 pays participant à la REDD.¹⁶ Les décisions du PC sont prises au moyen de résolutions (majorité des deux tiers au minimum).¹⁷

Équipe de gestion du fonds (FMT)

Personnel de la Banque mondiale chargé de la gestion quotidienne du fonds et de l'exécution des résolutions du PC.

Panel consultatif technique (TAP)

Groupe d'experts engagés par le FPCF pour examiner les R-PIN et les R-PP et faire rapport au PC. Il pourrait y avoir, et il y a déjà eu, au sein de ce panel des experts des peuples autochtones (voir plus loin).

Observateurs

Les organisations internationales, les ONG, les « peuples dépendant des forêts et autres populations forestières » et les entités du secteur privé peuvent avoir chacun un observateur à une réunion du CP sur invitation du FMT. Les observateurs n'ont aucun droit de vote.

Le FCPF : fiche d'informations

Qu'est-ce que le FPCF ?

Le Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FPCF) est l'un des 14 fonds carbone parrainés par l'Unité de financement du marché du carbone (CFU selon son sigle en anglais) de la Banque mondiale.³ Ce fonds forestier a été approuvé par le conseil d'administration de la Banque en septembre 2007 et est entré en opération en juin 2008. Il vise à servir de « catalyseur » de la promotion d'investissements publics et privés dans les programmes nationaux de Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD).⁴ Le FPCF appuiera des « activités de préparation » au développement et à la mise en œuvre de stratégies nationales de REDD, puis mettra à l'essai des mécanismes de financement des Programmes de réduction des émissions (ERP) dans des pays tropicaux sélectionnés.

Comment fonctionne le FPCF ?

Le Fonds comporte un Fonds de préparation et un Fonds carbone. Le mécanisme de préparation est financé par des gouvernements donateurs (Encadré 2), tandis que le Fonds carbone est financé par des gouvernements et le secteur privé. La prise de décisions et la surveillance du FPCF sont assurées par une Assemblée des participants et par un Comité des participants (Encadré 3). Les participants sont sélectionnés pour devenir membres du FPCF sur présentation et approbation des notes conceptuelles de préparation à la REDD, connues sous le nom de R-PIN.

Le Fonds de préparation aide les pays à élaborer et mettre en œuvre des Propositions pour la préparation à la REDD (R-PP) contenant un plan, un budget et un calendrier pour le développement d'un ensemble de mesures de préparation (*Readiness Package* ou R-Package), lequel comporte trois éléments de base :

1. une stratégie nationale de REDD
2. un système national de suivi, de mesure et de vérification des réductions d'émissions dues à la déforestation, et
3. un scénario de référence national de la déforestation.

Une subvention préparatoire de 200,000\$ peut être obtenue pour l'élaboration d'une R-PP. Une subvention en appui à la préparation à la REDD (*readiness grant* ou R-grant) pouvant s'élever jusqu'à 3,4 millions \$US est offerte pour mettre œuvre la R-PP en vue de développer un R-Package. Un fois qu'un R-Package a été approuvé, les pays peuvent être rémunérés pour les réductions d'émissions dans le secteur forestier par le biais du Fonds carbone du FPCF.

Se préparer à quoi ?

Dans le jargon de la REDD, la « préparation » (*readiness*) vise à préparer les lois, politiques et organismes gouvernementaux des pays aux programmes de REDD. Les gouvernements et les grandes ONG de conservation ont tendance à donner la priorité à la nécessité de mettre en place des systèmes de mesure et de suivi des émissions de carbone et de se préparer aux marchés du carbone.⁵ Toutefois, des groupes de justice sociale et des dirigeants autochtones soulignent que le volet de « Préparation » doit mettre sur pied des mécanismes de consultation, préciser les droits fonciers, cerner les causes profondes de la déforestation, identifier et faciliter les réformes requises au niveau de la gouvernance et du secteur forestier et promouvoir la transparence et la responsabilité.



CAROLINE DE JONG

Plusieurs propositions de REDD présentées au FPCF par des pays comme le Suriname (photo) et l'Indonésie ne traitent aucunement de questions fondamentales non réglées concernant les droits sur les terres et les ressources forestières

Controverse initiale

Le FPCF a été fortement critiqué pendant sa phase de conception précipitée et lors de son lancement public prématuré en 2007 du fait que les peuples des forêts n'avaient pas été dûment consultés. Il a été décrié dès le début du fait qu'il n'existait aucun mécanisme adéquat de protection des droits et de responsabilisation pour sa structure de gouvernance et ses activités prévues.⁶

Règles et engagements importants du FPCF

En réponse aux intenses critiques, la Banque a fait marche arrière et a tenu des consultations rétroactives auprès des peuples autochtones et de la société civile. Celles-ci ont donné lieu à une série de règles et d'engagements importants du FPCF sur des questions sociales et relatives aux droits et sur l'application des sauvegardes de la Banque. Voici quelques-unes des principales règles :

- Les conditions du FPCF exigeant le respect des politiques de sauvegarde de la Banque mondiale pendant la phase de préparation et dans les programmes de réduction des émissions – une diligence raisonnable doit être exercée afin d'assurer la conformité avec les sauvegardes dans les R-PP et les accords de subvention.⁷
- Les *droits* des peuples autochtones tributaires des forêts et autres populations forestières doivent être respectés dans les décisions et les activités du FPCF, y compris les activités de préparation, conformément au droit national et aux *obligations internationales applicables*⁸
- Les pays qui ont adhéré à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones devront respecter le principe du *consentement libre, préalable et éclairé*.⁹

Modeste fonds de participation

De plus, lors de la première réunion des participants au FPCF en octobre 2008, il a été convenu de mettre sur pied un fonds de participation de 1 million \$US à l'intention des peuples autochtones. En 2009, celui-ci a commencé à attribuer des subventions à des organisations autochtones et des ONG afin de mener des activités de renforcement des capacités et des consultations relatives à la REDD (par ex. au Panama, en Amazonie et en Afrique).¹⁰

Encadré 4 Volets et critères d'examen de la R-PP²⁰

1 Consultation

- plan de mise en œuvre de dispositifs de « *gestion de la préparation* » dont des procédures de consultation de diverses parties prenantes
- consultation intégratrice, transparente et éclairée sur les R-PP
- diffusion du projet de R-PP par le gouvernement
- « *appropriation* » par le gouvernement et autres parties prenantes du projet de R-PP
- prise en compte des droits fonciers, des droits sur les ressources et des droits de propriété des peuples autochtones, y compris les droits coutumiers²¹
- inclusion d'un « *Plan de consultation et participation* » approuvé dans le cadre d'un « *atelier national des parties prenantes* »
- le plan de consultation doit tenir compte des préoccupations et recommandations exprimées par les parties prenantes et/ou des « *expressions* » de soutien à la R-PP.

2 Préparation de la stratégie de REDD

- inclusion d'une évaluation de l'utilisation des terres, de la politique forestière et de la gouvernance, avec une attention particulière aux aspects fonciers, aux causes sous-jacentes, aux « *droits sur les ressources naturelles* » et aux questions de gouvernance et leurs « *implications pour la REDD* », ce qui implique de répondre, entre autres, à la question « *Qui a la propriété du carbone ?* » (lacunes, défis et possibilités)
- résumé de la stratégie naissante de REDD, dont une analyse des risques sociaux, un cadre de mise en œuvre et une évaluation des impacts sociaux et environnementaux « *conformément aux politiques de sauvegarde de la Banque* »
- un plan de travail sur la conformité avec les politiques de sauvegarde de la Banque.

3 Un scénario de référence national

(taux de déforestation passés et actuels publiquement admis)

4 Système de suivi

(mesure et vérification du couvert forestier et des émissions de carbone)

5 Calendrier et budget des activités de préparation

6 Cadre d'évaluation

(comprenant des indicateurs d'impact et de performance de la REDD)

Encadré 5 « Pays participant à la REDD » (octobre 2009)

Pays	État/commentaires	Possible subvention de 200,000 \$US en appui à la R-PP ²²	Possible R-grant (jusqu'à 3,4 millions \$US)
Mexique	R-PP en cours d'élaboration		✓
Honduras	R-PIN et TAP*		✗
Costa Rica	Elaborando R-PP		✓
Nicaragua	R-PIN et TAP	✓	✗
Guatemala	R-PIN et TAP		✗
El Salvador	R-PIN presentada		✗
Panama	R-Plan présenté – examen très critique du TAP. Retard dans la REDD en raison du changement de gouvernement		✓
Colombie	R-PIN approuvée. R-PP en cours d'élaboration		✓
Guyana	R-Plan révisé deux fois. La R-PP sera présentée à la PC-4 même si les recommandations antérieures du TAP et du Comité des participants n'ont pas été prises en compte.		✓
Suriname	R-PP présentée à la PC-4, mais une décision est « <i>peu probable</i> »		✗
Pérou	R-PIN et TAP		✓
Bolivie	R-PIN et TAP		✓
Paraguay	R-PIN et TAP		✓
Chili	R-PIN et TAP		✗
Argentine	R-PIN et TAP	✓	
Libéria	R-PIN et TAP		✓
Ghana	R-PIN et TAP		✓
Gabon	R-PIN et TAP		✓
Guinée équatoriale	R-PIN et TAP		✗
Cameroun	R-PIN et TAP		✓
RDC	R-PIN et TAP		✓
Rép. centrafricaine	R-PIN et TAP		✗
Rép. du Congo	R-PIN et TAP	✓	✗
Ouganda	R-PIN et TAP	✓	✗
Éthiopie	R-PIN et TAP		✓
Tanzanie	R-PIN et TAP		✗
Kenya	R-PIN et TAP		✓
Mozambique	R-PIN et TAP		✗
Madagascar	R-PIN et TAP		✓
Népal	R-PP en cours d'élaboration		✓
Thaïlande	R-PIN et TAP		✗
Vietnam	R-PIN et TAP		✓
RDP Lao	R-PIN et TAP		✓
Cambodge	R-PIN et TAP		✗
PNG	R-PIN et TAP		✓
Indonésie	R-Plan présenté – en cours de révision et de modifications demandées par le PC du FPCF		✓
Vanuatu	R-PIN présentée	✓	✗

* « R-PIN et TAP » = R-PIN et examen par le TAP

Dernières informations

Depuis que le FPCF a commencé ses activités en juin 2008, 37 pays ont été sélectionnés comme participants à la REDD et 20 d'entre eux ont déjà été identifiés comme bénéficiaires potentiels de subventions s'élevant jusqu'à 3,4 millions \$US pour la mise en oeuvre d'activités de préparation (Encadré 5).

Planification hâtive de la préparation

Malgré les efforts déployés par le FPCF pour promouvoir la participation, la non application par le FPCF de ses propres règles continue à susciter des inquiétudes. Les 37 R-PIN ont toutes été approuvées par le Comité des participants, malgré le non respect général des critères du FPCF (Encadré 6).

Les plans de préparation (R-Plans) qu'élaborent actuellement les pays participant à la REDD soulèvent maintenant de sérieuses inquiétudes. Les critiques se plaignent que ces plans, rebaptisés Propositions pour la préparation à la REDD (*Readiness Preparation Proposals* ou R-PP) par le FPCF en juin 2009, n'ont pas été élaborés avec la participation effective des peuples tributaires des forêts et qu'ils ne tiennent pas compte de leurs préoccupations centrales en matière de droits et d'équité (Encadré 7).

Des experts du TAP comme des ONG ont souligné que les R-PP ne respectent pas les règles et les directives du FPCF, mais que le Comité des participants leur a donné le feu vert et leur a permis « *d'aller de l'avant* » sans tenir aucun compte des recommandations du TAP.¹¹

Rattrapage de retard

Des organisations de peuples autochtones et des ONG sont préoccupées du fait que le FPCF a reporté à plusieurs reprises la mise en application de ses sauvegardes et effectue des missions de contrôle préalable *après* que les R-PP lui ont été présentées. Ce qui les inquiète, c'est que le FPCF obéit à des objectifs politiques et à la nécessité de montrer des résultats à la CCNUCC et à la communauté de bailleurs de fonds, plutôt qu'à la nécessité d'assurer la qualité pendant la phase de préparation.

Messages contradictoires ?

Le fait que la Banque n'a pas précisé quand les politiques de sauvegarde doivent s'appliquer ni quand et comment les décisions relatives à la diligence raisonnable sont prises pendant la phase de préparation est aussi un sujet de consternation. Les explications données par la Banque mondiale concernant la diligence raisonnable ont fait l'objet de critiques en raison de leur imprécision, de leur manque de transparence et du fait qu'elles risquent d'édulcorer les principes d'engagement du FPCF.¹²

Dans des pays comme la Guyana, les ayants droits ont été estomaqués d'apprendre du personnel local de la Banque que les sauvegardes ne s'appliqueront



MANCUS COLCHESTER

Les propositions de REDD des ministères de l'Environnement et des Forêts d'Indonésie (photo) et du Panama ont été critiquées par des experts du FPCF en raison de leur faible analyse des moteurs indirects de la déforestation (commerce international, insécurité foncière, corruption et déficit de gouvernance)

pas aux activités de préparation, tandis qu'à Washington certains experts de la Banque assurent les ONG que les sauvegardes vont effectivement s'appliquer.¹³ Par contre, la Banque a de nouveau changé de position dans un récent projet de directives, affirmant que les sauvegardes ne s'appliqueront aux activités de préparation du FPCF que dans des circonstances exceptionnelles.¹⁴ Les critiques soulignent que le perpétuel manque de précision au sujet de la diligence raisonnable du FPCF menace de compromettre sa responsabilité à l'égard des communautés touchées et du public.

Conclusions et recommandations

En dépit des importants engagements et règles du FPCF, cette brève étude arrive à des constats inquiétants. Certains éléments indiquent que l'approche « d'apprentissage par la pratique » du FPCF pourrait vouloir dire dans les faits que la Banque mondiale se sent libre de changer les règles du jeu en ce qui concerne ses engagements en matière de sauvegardes et de droits.

Pour faire du bien, la Banque doit rester fidèle à ses règles ; s'assurer que les droits sont pris en compte et respectés ; et résister aux pressions des gouvernements, des bailleurs de fonds et des grandes ONG de conservation qui lui demandent de passer rapidement de la « préparation » à la « pratique » de la REDD. Il faut laisser le temps nécessaire pour régler les questions foncières et relatives à la gouvernance ; assurer une participation utile à la prise de décisions, y compris le consentement libre, préalable et éclairé ; et bien appliquer les normes. Les mesures suivantes devraient être prises pour favoriser la responsabilisation et la qualité optimale des activités de préparation du FPCF :

- mettre en place des procédures solides de diligence raisonnable, notamment des mesures visant à faire en sorte que le FPCF assure le respect des droits des peuples des forêts conformément aux obligations internationales applicables
- s'assurer que les propositions nationales pour la préparation à la REDD présentées au FPCF ne puissent aller de l'avant que si elles obéissent aux sauvegardes et aux règles du FPCF (et non pas à des motivations politiques)
- divulguer les rapports de contrôle de la Banque, ou un résumé des principales conclusions, afin de permettre au public d'en prendre connaissance et d'y réagir, et les communiquer directement aux peuples autochtones susceptibles d'être touchés
- traduire ces informations dans les langues locales et les diffuser auprès des peuples et communautés autochtones concernés dans les pays participant à la REDD
- éviter d'édulcorer les règles et procédures énoncées dans la Charte du FPCF
- éviter de fixer des délais et des échéanciers pour l'examen des R-PP car ceux-ci pourraient inciter à l'élaboration précipitée de propositions pour la préparation à la REDD
- mettre en place des procédures de vérification indépendante en vue de déterminer le niveau de soutien ou de désaccord des ayants droits par rapport aux plans de préparation et à l'application du principe du consentement libre, préalable et éclairé.

Encadré 6 Quelques problèmes avec les R-PIN²³

- Élaborés sans aucune ou pratiquement aucune consultation publique et sans aucune véritable consultation des peuples autochtones et tribaux (par ex. Suriname)
- non prise en compte du consentement libre, préalable et éclairé (FPIC) (par ex. Paraguay, Népal)
- agriculture itinérante injustement ciblée comme étant un facteur déterminant de la perte de forêt (par ex. RDC)
- manque d'attention aux droits coutumiers (par ex. Cameroun)
- analyse déficiente des questions foncières et des conflits territoriaux (par ex. Pérou, Guyana, Panama)
- faible analyse de la gouvernance forestière
- aucune ou pratiquement aucune analyse intersectorielle
- aucune mention de mécanismes de partage des avantages et de droits carbone
- non respect des sauvegardes de la Banque et des règles du FPCF.

Encadré 7 Faiblesse des Plans/ Propositions pour la préparation²⁴

- Propositions élaborées sans un apport significatif des communautés/du public (par ex. Suriname, Guyana)
- faiblesse des cadres de référence des plans de consultation et de l'évaluation sociale et environnementale (par ex. Guyana)
- non prise en compte des commentaires du TAP (par ex. problèmes avec la Loi amérindienne en Guyana)
- non prise en compte des préoccupations des peuples autochtones et des instances des droits humains des Nations Unies (par ex. Indonésie, Suriname, Guyana)²⁵
- vision de la REDD dominée par le gouvernement et les ONG de conservation (par ex. Panama, Indonésie)
- faible analyse des moteurs indirects de la déforestation (par ex. Panama, Guyana)
- questions centrales relatives aux droits fonciers et aux droits carbone mises de côté (par ex. Guyana, Suriname, Indonésie)
- recommandations du FPCF pas clairement appliquées dans les versions révisées des R-PP (par ex. Guyana)
- analyse incomplète des questions de droit et de gouvernance (par ex. Guyana, Suriname)
- messages confus au sujet du traitement de l'agriculture itinérante (par ex. Guyana, Panama)
- manque d'attention aux questions concernant les obligations internationales et sauvegardes applicables

Notes

- 1 http://www.forestcarbonpartnership.org/fcp/sites/forestcarbonpartnership.org/files/Documents/PDF/FCPF%20brochure%20-%20French_0.pdf
- 2 Banque internationale pour la reconstruction et le développement (2008), *Charte constituant le Fonds de partenariat pour le carbone forestier*, Banque mondiale, Washington DC
www.forestcarbonpartnership.org/.../FCPF_Info_Memo_06-13-08_FRENCH_Revised_Version.pdf
- 3 Voir: www.carbonfinance.org (en anglais)
- 4 <http://www.forestcarbonpartnership.org/fcp/>
- 5 Voir, par exemple, le résumé que fait la Banque du but du Mécanisme de préparation du FPCF (en anglais) à :
<http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/TOPICS/ENVIRONMENT/EXTCARBONFINANCE/0,,contentMDK:21631703~menuPK:5216269~pagePK:64168445~piPK:64168309~theSitePK:4125853,00.html>
- 6 http://www.forestpeoples.org/documents/forest_issues/unfccc_bali_ngo_statement_nov07_fr.pdf
- 7 Charte du FPCF, 3.1d ; Modèle de R-PP, juillet 2009, 2.d ; cadre d'évaluation du R-PP, paragraphe 14
- 8 Charte du FPCF, 3.1d
- 9 Directives du FPCF en matière de consultation, mai 2009
- 10 Voir les rapports de consultation (en anglais) à : <http://www.forestcarbonpartnership.org/fcp/node/248>
- 11 Panel consultatif technique (2009) Panama TAP Synthesis Review
http://www.forestcarbonpartnership.org/fcp/sites/forestcarbonpartnership.org/files/Panama_FCPF%20R-Plan_TAP_synthesis_review_and_summary_final_06-01-09.pdf ; Panel consultatif technique (2009) Guyana TAP Synthesis Review
http://www.forestcarbonpartnership.org/fcp/sites/forestcarbonpartnership.org/files/Documents/PDF/GuyanaR-PLAN_TAP_synthesis_review_final_8_June_2009.pdf
- 12 Voir, par exemple, la directive voulant que les consultations auprès des communautés « ne sont pas requises » pendant la « Phase 1 » de l'élaboration des R-PP avant que la subvention d'aide à la préparation ne soit signée – Banque mondiale (2009) *FCPF : Application of World Bank safeguard policies to Readiness Fund Operation*, Présentation dans le cadre de la réunion du Comité des participants (FCPF PC3), Montreux, Suisse, 6–18 juin 2009, diapo 5
- 13 Notes de réunion de l'APA, Georgetown, 23 septembre 2009
- 14 FCPF (2009) *Readiness Fund: Incorporating Environmental and Social Considerations into the Process of Getting Ready for REDD*, version préliminaire, 15 octobre 2009, paragraphe 8
- 15 FCPF (2009) *Readiness Fund: Resolving the Funding Gap*, FMT Note 2009-4-rev 11 juin 2009
- 16 En 2009, parmi les membres bailleurs du PC se trouvent l'Australie, la France, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Norvège, la Suisse, le Japon, le Royaume-Uni, les Etats-Unis et The Nature Conservancy. Les pays membres du Comité des participants à la REDD en 2009 sont la Bolivie, le Costa Rica, la RDC, le Gabon, le Ghana, la Guyana, le Madagascar, le Népal, le Panama et le Vietnam
- 17 Voir: <http://www.forestcarbonpartnership.org/fcp/node/39> (en anglais)
- 18 <http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/PROJECTS/EXTPOLICIES/EXTSAFEPOL/0,,menuPK:584441~pagePK:64168427~piPK:64168435~theSitePK:584435,00.html>
- 19 <http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/PROJECTS/EXTPOLICIES/EXTOPMANUAL/0,,contentMDK:20553653~menuPK:64701637~pagePK:64709096~piPK:64709108~theSitePK:502184,00.html>
- 20 FCPF (2009), *FCPF Readiness Mechanism: review and assessment of Readiness Preparation Proposals* FCPF Program Document 2009-1-Rev.3, version préliminaire, 4 septembre 2009
- 21 Directives du FPCF en matière de consultation, paragraphe 6e
- 22 FCPF (2009) *Readiness Fund: Resolving the Funding Gap* FMT Note 2009-4-rev 11 juin 2009
- 23 Dooley, K, Griffiths, T, Leake H et Ozinga, S (2008) *Couper à travers la forêt : Le fonds de carbone forestier de la Banque mondiale : un échec pour les forêts et les peuples*, Rapport de FPP–FERN, novembre 2008
http://www.forestpeoples.org/documents/ifi_igo/cutting_corners_redd_nov08_fr.pdf
Voir également Davis, C et autres (2009) *A governance review of the first 25 R-PINs from the Forest Carbon Partnership Facility*, WRI, Washington, DC
- 24 Voir, par exemple, Davies, F, Davis, C, Goers, L et Nakhooda, S (2009) *Ready or Not? A review of the World Bank Forest Carbon Partnership R-Plans and the UNREDD Joint Program Documents*, WRI, Washington, DC
- 25 AMAN (2009) *United Nations criticises Indonesia's response to Forests and Climate Change: Expansion of biofuels plantations and plans to market forest carbon fail to respect indigenous peoples' rights*, Communiqué de presse émis par AMAN, Sawit Watch, FPP, mars 2009; MacKay, F (2009) *Indigenous Peoples' Rights and REDD: The Case of the Saramaka People v. Suriname* FPP briefing, Moreton-in-Marsh.
http://www.forestpeoples.org/documents/ifi_igo/suriname_saramaka_and_redd_judgment_mar09_eng.pdf

Forest Peoples Programme

1c Fosseyway Business Centre, Stratford Road, Moreton-in-Marsh GL56 9NQ Royaume-Uni

Tél: +44 (0)1608 652893 info@forestpeoples.org www.forestpeoples.org

Forest Peoples Programme est une société à responsabilité limitée par garanties (Angleterre et pays de Galles) – n° d'immatriculation 3868836. Association caritative immatriculée en Angleterre sous le numéro 1082158. Elle est également immatriculée comme une fondation sans but lucratif aux Pays-Bas.